



EXTRAIT DE DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 10 Décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf le 10 Décembre à 14h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, 2d allée Jacques FRIMOT à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Auguste FAUVEL.

Etaient présents : Messieurs Auguste FAUVEL, Philippe LETOURNEL, Jacques BENARD, Jean-Luc OHIER (Suppléant EPSM), Joseph BOIVENT, Jean RONSIN, Philippe BONNIN, Luc MANGELINCK, Madame Valérie FAUCHEUX

Pouvoir : de M. NADESAN à Mme FAUCHEUX, de M. LEFEUVRE à M. FAUVEL, de M. SIELLER à M. LETOURNEL

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Mesdames Sandrine ROL et Evelyne PANNETIER, Messieurs Yannick NADESAN, Marc HERVE, Nicolas BELLOIR, Joël SIELLER et André LEFEUVRE

Assistaient également : Monsieur Jean-Jacques LEON Comptable public, Madame Véronique PERRATON SMG35 et MM. DECONCHY et TROUSLARD du SMG35

Secrétaire de séance : Monsieur Jean RONSIN

Nombre de Membres du Comité présents : 9

Nombre de Membres du Comité votants : 12

Date de la convocation : le 03 Décembre 2019

N°19/12/10 Intervention SMG35 – Paiements pour Services Environnementaux

Comité Syndical du 10 Décembre 2019

N°19/12/10 Intervention SMG35 – Paiements pour Services Environnementaux

L'Agence de l'Eau a demandé à rencontrer le SMG35 pour présenter le projet du dispositif de Paiement pour Services Environnementaux (PSE) et l'appel à initiatives lié à son expérimentation. Ce dispositif vise à rémunérer des agriculteurs sur la base de leurs pratiques favorables à l'environnement sur des territoires à forts enjeux, sur la base de critères proposés par des collectivités locales.

Cet appel à projet pourrait s'inscrire dans la poursuite de l'assistance technique que le SMG35 apporte aux captages AEP souterrains prioritaires. L'idée serait que le SMG porte l'étude permettant de déterminer les modalités de mise en œuvre des PSE sur ces territoires avec comme première étape l'envoi d'une note d'intention pour le 15 janvier 2020. L'Agence semble attachée à faire émerger pour ces territoires prioritaires un projet commun. L'étude serait réalisée en 2020, en collaboration avec les SMP concernés. Un des buts de l'étude sera, en plus de définir des critères d'attribution, de proposer une organisation pour l'instruction et le paiement des dossiers de PSE.

Au vu des délais très courts, le comité doit se prononcer sur la participation du SMG35 à l'Appel à Projets.

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers collègues, de bien vouloir :

- 1°) **DECIDER** de candidater à l'appel à projets « paiements pour services environnementaux » lancé par l'agence de l'eau Loire Bretagne
- 2°) **PROPOSER** de les appliquer aux aires d'alimentation des captages AEP souterrains prioritaires d'Ille-et-Vilaine
- 3°) **AUTORISER** le Président à signer les documents nécessaires

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité

Fait à Rennes, le 10 Décembre 2019
Le Président,

Auguste FAUVEL

